

3) Servitudes relatives aux plans d'alignements (Fiche EL7)

- Route départementale n° 83 : plans approuvés les 18 novembre 1854 par Décret Impérial et 29 avril 1897 par Arrêté Préfectoral.
- Route départementale n° 120 : plan approuvé le 21 juin 1945 par Arrêté Préfectoral.

Servitudes de recul frappant les constructions situées en saillie du nouvel alignement.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes Départementales, Secteur Départemental de Sully-sur-Loire, 20 chemin du Hameau - BP 24, 45600 Sully-sur-Loire.